

LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE EN PERIODE ELECTORALE

Présenté par Pacifique NININAHAZWE
Délégué Général de FORSC



Les points principaux

I. Notion de société civile

1. Tentative de définition
2. Contraintes de la société civile burundaise
3. Tentative de réponse à certaines critiques

II. Rôle de la société civile en période électorale

1. Education civique et électorale
2. Observation de tout le processus électoral
3. Formulation des demandes de la population

III. Défis par rapport aux élections de 2010

1. Moyens financiers et humains pour couvrir tous les scrutins et tout le territoire
2. Harmonisation des outils et du rapport

Notion de société civile

I. NOTION DE SOCIETE CIVILE

- Il se développe de plus en plus, au niveau du pouvoir en place – et c'était par ailleurs le cas dans les précédents régimes – un discours voulant assimiler la société civile à l'opposition politique. Et par voie de conséquence toute une série de critiques sont lancées dans l'opinion créant une confusion totale tant sur la nature que sur le rôle de la société civile. Pour essayer de lever l'équivoque,
- tentons une définition de la société civile,
 - rappelons les contraintes de la société civile burundaise,
 - Tentons de répondre aux critiques.

Notion de société civile

I.1. Tentative de définition

Il n'existe pas de définition unique, universellement reconnue de la société civile. Généralement, on la définit par sa composition et ses caractères.

Sans devoir reprendre inutilement l'histoire complexe et ancienne de ce concept au départ de science politique, restons simple et définissons-la comme « l'ensemble des **citoyens** organisés dans des structures autonomes **non gouvernementales**, non partisans (indépendantes des partis politiques) et poursuivant des **buts non lucratifs** »

Cette tentative de définition distingue la société civile de la société politique et de la société économique.

Notion de société civile

A la lumière de cette définition, les principales composantes de la société civile burundaise sont :

- ▶ Les organisations de défense de droits de l'homme,
- ▶ Les organisations de femmes,
- ▶ Les organisations de jeunes
- ▶ Les organisations communautaires,
- ▶ Les organisations paysannes,
- ▶ Les organisations syndicales,
- ▶ Les bashingantahe,
- ▶ Les confessions religieuses et organisations à caractère religieux,
- ▶ Les organisations culturelles, etc

Et les caractéristiques majeures des organisations de la société civile sont l'indépendance, l'autonomie (même si l'Etat peut tenter de créer « sa » société civile en initiant des organisations qui n'ont de « non gouvernemental » que le nom), la démarche non partisane et une ligne d'action axée sur la citoyenneté.

Notion de société civile

Traditionnellement, le rôle de la société civile consiste à :

- Etre un contrepoids de pouvoirs publics : limiter et contrôler l'Etat ;
- Stimuler la pleine participation de tous les citoyens à la vie publique ;
- Consolider la démocratie et ses attributs ;
- Promouvoir le pluralisme et la diversité ;
- Recruter et former de nouveaux dirigeants politiques ;
- Garantir, de manière non partisane, le bon déroulement des consultations électorales ;
- Former et informer : être un cadre pratique d'éducation civique en assurant une large diffusion de l'information ;
- Garantir le développement durable ;
- Améliorer la gouvernance dans les organisations et dans la communauté nationale, etc.

Contraintes de la société civile burundaise

I.2. Contraintes de la société civile burundaise

La société civile burundaise se heurte à un certain nombre de contraintes:

1. **Sa jeunesse**: La notion de « société civile » est une notion très récente dans la société burundaise. La société civile se développe dans un pays où les citoyens peuvent s'exprimer librement et donner leur opinion par rapport à la gestion du pouvoir sans être inquiétés. Même si la Constitution et les lois de la République garantissent la liberté d'expression, les citoyens ne se sont pas encore totalement libérés de la peur pour s'exprimer librement compte tenu des expériences passées et récentes où des gens ont été privés de liberté pour avoir exprimé leur opinion sur la gestion de la chose publique.

Contraintes de la société civile burundaise

- 2. Le fort taux d'analphabétisme:** La population confond encore la société civile à la société politique et même à l'Etat, pense même parfois que c'est une exclusivité de l'élite intellectuelle.
- 3. La réticence du pouvoir étatique à accepter la société civile comme défenseur des intérêts des citoyens:** les détenteurs du pouvoir voudraient que l'appréciation de la gestion du pouvoir soit l'apanage des seuls politiques et confiner les citoyens au rôle d'observateurs passifs de la gestion des affaires publiques dont on ne demande l'avis que pendant les consultations électorales.
- 4. L'absence d'une culture de dialogue dans la gestion du pouvoir:** Là où il y a une culture démocratique bien enracinée, il y a éclosion de l'expression contradictoire et plurielle qui, avec la négociation, permet à la société d'opérer les ajustements dans les politiques et choix publics mais aussi dans les nombreuses revendications souvent contradictoires des différents acteurs de la société.

Contraintes de la société civile burundaise

- 5. La forte dépendance de la société civile de l'aide étrangère:** La grande majorité des associations de la société civile mène leurs activités grâce à l'aide des donateurs étrangers. Ceci a pour conséquence que d'un côté, les associations de la société civile sont obligées d'inscrire leur action dans la logique du bailleur et parfois de façon déconnectée avec les réalités locales . Et de l'autre côté, il y a lieu de se demander comment en dehors de cet appui étranger le mouvement de la société civile tel qu'amorcé aujourd'hui puisse durer.
- 6. Le manque d'engagement collectif:** Dans les pays avec une longue tradition démocratique, les citoyens, pour défendre une cause d'intérêt général, agissent ensemble et non isolément. Malheureusement, les Burundais accusent un grand déficit d'engagement collectif et de la notion du bien public ou de l'intérêt général. Les Burundais ont une attitude passive sinon spectatrice (*Ntirumveko*) face à la mobilisation pour une cause d'intérêt général.

Réponse à certaines critiques

I.3. Tentative de réponse à certaines critiques injustifiées sur la société civile burundaise

Une série de critiques négatives sont souvent lancées à l'endroit de la société civile sous forme de questionnements:

1. Quelle est la légitimité de la société civile?
2. A quoi sert la société civile?
3. La société civile veut-elle se substituer aux représentants élus du peuple?
4. La société civile affaiblit-elle l'Etat?
5. La société civile est-elle une opposition déguisée aux élus du peuple?
6. Les critiques de la Société Civile nuisent-elles au pays?
7. La société civile est-elle au service d'intérêts étrangers?

Réponse à certaines critiques

1. Quelle est la légitimité de la société civile?

⇒ **LA CHOSE PUBLIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS**

Les organisations de la société civile expriment des opinions sur des questions d'intérêt général, observent les politiques publiques, interpellent les décideurs. D'où tiennent le droit et le pouvoir d'intervenir ainsi dans le débat public ?

La **Déclaration universelle des droits de l'Homme** reconnaît à tout citoyen :

➤ la liberté d'expression

Art 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Réponse à certaines critiques

- ▶ le droit de participer à la gestion des affaires publiques

Art 21 : 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

- Ces dispositions sont intégrées à la **Constitution burundaise**,
- Les organisations de la société civile ont reçu un **agrément officiel**. Leur activité s'inscrit donc un cadre reconnu par la loi.
- Les organisations tirent également leur légitimité de **l'effectivité de leur travail**. Dans **l'accomplissement** de leur mission, elles sont au contact des populations. Elles connaissent les réalités.

Bref, La société civile tient sa légitimité des valeurs universelles, de la loi burundaise, et de sa connaissance de la réalité sociale.

Réponse à certaines critiques

2. A quoi sert la société civile?

⇒ **C'EST UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE À LA VIE DÉMOCRATIQUE**

- La société civile est la voix des sans voix
- Elle exprime une vision pluraliste des besoins sociaux
- Elle défend les droits des citoyens
- Elle est un interlocuteur des décideurs politiques (en démocratie, les citoyens ne peuvent pas se réduire au rôle de simples exécutants et consommateurs des décisions prises par les dirigeants).

A quoi sert la Société Civile? (suite)

Pour que les décideurs politiques agissent pour le mieux au service de l'intérêt général, il est nécessaire qu'ils rendent compte devant les citoyens de l'usage qu'ils font des responsabilités leur confiées.

- ❑ **La société civile est un des acteurs de la consolidation démocratique du Burundi**
- ❑ **Elle complète le rôle des Parlementaires en fournissant des observations et des analyses autonomes.**

Réponse à certaines critiques

3. La société civile se substitue-t-elle aux représentants élus du peuple?

La société civile se substitue-t-elle à la représentation nationale ? Après tout, les parlementaires sont élus par le peuple pour débattre de l'intérêt général, voter les lois et contrôler l'action gouvernementale.

Éléments de réponse:

- les parlementaires tiennent leurs pouvoirs des citoyens. Les citoyens sont la source du pouvoir, ils ont donc le droit d'exercer un droit de regard sur la manière dont il est exercé.
- la société civile exerce un regard pluraliste et autonome des forces politiques sur la gestion des affaires publiques.
- L'expertise des organisations issues de la société ne visent pas à déposséder les parlementaires de leurs prérogatives. Au contraire, elle vient la renforcer. Il n'y pas de concurrence entre les deux. Seuls les parlementaires ont un pouvoir de décision.

Réponse à certaines critiques

4. La société civile affaiblit-elle l'Etat?

Quand la société civile met en lumière les insuffisances des politiques publiques, dénonce la violation des droits par des agents de l'Etat, des cas de corruption, quand elle interpelle les dépositaires de l'autorité publique sur la manière dont ils usent de leur pouvoir ou des fonds publics, affaiblit-elle l'Etat ?

Nous savons pertinemment que la consolidation de l'Etat est un enjeu historique et que la faiblesse des institutions nuit à l'efficacité des politiques publiques.

Les organisations de la société civile sont conscientes de cet enjeu et sont disposées à faire un usage responsable des droits qu'elles revendiquent. Mais ce qu'elles demandent, c'est précisément aux institutions de jouer leur rôle et aux dépositaires de l'autorité de la puissance publique d'en user au bénéfice de l'intérêt général.

Réponse à certaines critiques

L'expression des citoyens stimule l'institution

L'impunité, les abus de pouvoir, la soumission du pouvoir judiciaire, le détournement des fonds publics à des fins privées, la corruption sont des sources d'affaiblissement des institutions, au contraire des dénonciations venant de la société civile.

De même, la mise en lumière par des acteurs indépendants, des insuffisances d'une politique publique, d'une mauvaise répartition des ressources du pays, d'un problème de société contribuent à nourrir le débat public. Elle permet aux responsables politiques de rester connectés avec l'état de l'opinion.

Dans tous les cas, **l'Etat comme institution est renforcé et stimulé par cette l'expression des citoyens qui se préoccupent de l'intérêt général.** En revanche, elle ne menace que ceux qui font un usage détourné de l'autorité qui leur est confiée et s'abrite derrière leur position officielle.

Réponse à certaines critiques

5. La société civile est-elle une opposition déguisée aux élus du peuple?

- La société civile s'exprime sur des questions d'intérêt général, donc situées dans le champ de l'action politique, mais à la différence des partis politiques, elle ne vise pas la conquête du pouvoir. Elle ne cherche pas non plus à favoriser une force politique plutôt qu'une autre.
- Il est parfois reproché à la société civile de constituer une opposition politique, de s'opposer aux élus du peuple. Le rôle d'alerte, de débat, parfois de dénonciation que jouent les associations visent à renforcer l'Etat de droit et à servir l'intérêt général. Elles ne cherchent pas à nuire à une force politique ni à favoriser une autre.
- Quiconque est victime d'un abus de pouvoir sera défendu de la même façon, quelle que soit son appartenance politique.
- De la même manière, la société civile dénonce les abus commis par l'opposition quand celle-ci parvient au pouvoir.
- Les idées, les recommandations et les observations de la société civile sont à la disposition de tout le monde et certaines forces politiques peuvent les prendre à leur compte. Mais la grande frontière entre les associations et les forces politiques est que la société civile n'a pas vocation à exercer le pouvoir politique. Par ailleurs, la société civile reste indépendante de tout pouvoir, quel qu'en soit le détenteur et exerce la même vigilance.

Réponse à certaines critiques

a) La société civile s'oppose au parti au pouvoir?

- ▶ Quand la société civile demande la prise en compte des besoins de tel ou tel secteur de la société, elle ne s'oppose pas aux élus.
- ▶ Quand la société civile dénonce un abus de pouvoir ou un cas de corruption, elle ne dénonce pas la force politique qui détient le pouvoir, elle dénonce une mauvaise pratique.
- ▶ Plutôt quand les partisans d'un parti accusent la société civile d'être contre leur parti, ils avouent donc que leur parti est solidaire de ces mauvaises pratiques !

b) La société civile ne fait que critiquer?

- ▶ Puisque son rôle est d'exercer une vigilance citoyenne, de formuler les demandes sociales non satisfaites, la société civile communique souvent sur le mode de la critique, de la dénonciation.
- ▶ Mais d'une part, elle en appelle avant tout au sens des responsabilités des autorités et des décideurs. D'autre part, elle peut s'inscrire dans un rapport coopératif avec la puissance publique quand celle-ci est sensible aux besoins exprimés par la société civile.

Réponse à certaines critiques

6. Les critiques de la société civile nuisent-elles au pays?

La société civile manque-t-elle de loyauté à l'égard de son pays ? Les critiques adressées aux dirigeants ont-elles pour but de dissuader les bailleurs de fonds internationaux d'apporter leur aide ?

- Les financements internationaux sont assortis de conditions relatives au bon usage des fonds, à la transparence, de respect des règles démocratiques.
- Qui décourage les bailleurs : ceux qui ne respectent ces engagements, ou ceux qui demandent à l'Etat de les respecter ? Si elle est informée de mauvaises pratiques, peut-on demander à la société civile de se taire, de mentir, de s'en faire complice ? Les bailleurs sont de toute façon bien informés.

Faut-il protéger un pouvoir ou défendre des valeurs?

Défendre le pays, ce n'est pas se ranger sans conviction derrière le discours officiel de ceux qui veulent protéger leur pouvoir.

La société civile est porteuse de valeurs positives, utiles au pays : l'Etat de droit, la justice sociale, le respect des droits, la transparence dans la gestion des biens publics, l'accès aux droits économiques et sociaux.

En ce sens, elle est porteuse d'un vrai patriotisme.

Réponse à certaines critiques

7. La société civile est-elle au service d'intérêts étrangers?

Pour certains, les valeurs défendues par la société civile sont des valeurs imposées par les occidentaux, inadaptées à la société burundaise.

Ce n'est pas correct. La démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la citoyenneté sont aujourd'hui des valeurs universelles qui par ailleurs ne manquent pas de fondement dans notre tradition. Ce sont des garanties dont chacun a intérêt à ce qu'elles soient respectées. L'arbitraire, la violence, l'intolérance nuisent autant à leurs victimes qu'à toute la société.

Pour d'autres, en recevant les financements de l'extérieur, la société civile accepte de sacrifier les intérêts nationaux au profit de ceux de l'étranger.

- On peut relever d'abord que la dépendance financière à l'égard des bailleurs de fonds extérieurs ne se limitent pas à la société civile. L'État lui aussi dépend en grande partie des apports financiers extérieurs.
- Les associations sont créés par citoyens burundais désireux d'agir pour le bien de leur pays. L'engagement associatif reste un acte militant qui demande beaucoup de dévouement et d'abnégation et reste beaucoup moins lucratif que certaines activités économiques.

Rôle de la société civile en période électorale

II. LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN PÉRIODE ÉLECTORALE

La société civile a un rôle crucial à jouer en période électorale. Son intervention prend normalement et traditionnellement trois axes:

- L'éducation civique et électorale des citoyens
- L'observation du processus électoral
- La formulation des demandes de la population

II.1. Education civique et électorale des citoyens

A. Préparation de la population au vote

A la veille des différents scrutins, le besoin se fait sentir de préparer la population sur le processus électoral, de la sensibiliser sur l'intérêt de sa participation, de l'informer sur les textes régissant les élections, de la former sur les comportements responsables à adopter, etc.

Education civique et électorale des citoyens

1. Thèmes à développer:

- Le jeu démocratique et le fonctionnement des institutions,
- Le rôle dévolu aux organes de l'Etat dans un système démocratique,
- Les droits et les devoirs des citoyens,
- Les rapports entre les citoyens et les politiciens en période électorale,
- Les textes régissant les élections,
- Le processus électoral proprement dit, etc

N.B: un accent particulier doit être mis sur la **sensibilisation à l'inscription** sur les listes d'électeurs et sur la **prévention des violences** pouvant suivre les élections. Le programme doit également viser **différentes catégories** de la population: femmes, jeunes, handicapés, rapatriés, démobilisés, déplacés, etc

Education civique et électorale des citoyens

2. Objectifs du programme:

Les objectifs de ce programme doivent être entre autres de:

- Apprendre aux citoyens à la base comment prendre part à la gestion du pays,
- Rappeler aux citoyens leurs droits d'être élus et de se choisir des dirigeants,
- Amener les citoyens à comprendre le jeu politique sous toutes ses dimensions (l'opposition et le pouvoir en place, le jeu de l'alternance politique),
- Prévenir les citoyens contre les pratiques et les phénomènes contraires aux principes de bonne gouvernance comme la corruption, la concussion et le népotisme.

Education civique et électorale des citoyens

B. Formation de groupes spécifiques à leurs taches

La société civile contribue à la formation de certains groupes spécifiques qui ont des rôles différents dans le processus électoral. Il s'agit notamment:

- Des agents électoraux,
- Des observateurs indépendants de la société civile
- Des délégués des partis politiques
- Des agents de l'ordre et de l'administration
- Parfois même les acteurs politiques ont besoin d'être sensibilisés sur les attitudes et les comportements à adopter pendant la période électorale, notamment sur tout ce qui a trait au respect de la loi.

En 2005, seuls les agents électoraux de la CENI ont bénéficié d'une formation plus ou moins complète tandis que les observateurs de la société civile ont suivi un programme accéléré.

Observation du processus électoral

II.2. L'observation du processus électoral

L'observation du processus électoral est d'une importance capitale pour sa transparence et sa crédibilité

Selon le rapport de la CENI sur les élections de 2005:
« L'observation des élections a été un des éléments importants qui ont permis de réussir l'organisation du processus électoral au Burundi. L'observation des élections tant par des nationaux que par les internationaux a favorisé la transparence des élections et partant le respect de certaines normes internationales des consultations démocratiques. »

Observation du processus électoral

Pour mieux jouer son rôle, la société civile doit s'organiser pour observer tout le processus électoral qui est assez long avec ses trois phases: avant, pendant et après les scrutins.

A. Observation de la phase pré-électorale

Ici l'observation doit porter essentiellement sur:

- Les opérations d'enregistrement sur les listes électorales: c'est là que commence toujours à se tisser le nœud de la fraude et de la contestation,
- La campagne électorale.

Observation du processus électoral

B. Observation de la phase électorale

Le travail d'observation atteint son point culminant les jours de scrutins. Pendant le vote, l'observation porte sur plusieurs aspects tels que:

- l'aménagement des bureaux de vote
- L'état des urnes à l'ouverture des opérations de vote,
- L'état du matériel électoral,
- Le comportement des agents électoraux,
- Le comportement des mandataires politiques,
- Le comportement des autorités politiques et administratives,
- Le comportement des forces de l'ordre,
- Le comportement des électeurs,
- Le comportement des observateurs, etc

En 2005, les observateurs ont pu déceler un certain nombre d'irrégularités sur tous ces aspects, mais dans une ampleur qui n'affectait pas le résultat des scrutins.

Observation du processus électoral

C. Observation de la phase post-électorale

A la fin des scrutins, la société civile doit s'organiser pour observer le processus de dépouillement et la proclamation des résultats.

Tout devrait être fait de telle manière à ce que la société civile soit à mesure de confirmer ou de donner précisément les résultats des votes. Pour y arriver, il faut que l'observation parvienne à **couvrir la totalité des bureaux de vote**. Ce sera sans doute le grand défi de 2010 dans la mesure où en 2005 la COSOME –la plus visible et la plus active de toutes les synergies de la société civile qui s'étaient constituées pour observer les élections (CNEB, CNCA, CIVIC) – n'a pu couvrir que 30% des bureaux de vote. Il faudra, à cet effet, plus ou moins **26.000 observateurs**, à raison de 4 observateurs par bureau de vote.

Formulation des demandes

II.3. Formulation des demandes de la population

La période électorale est un moment propice pour faire avancer un certain nombre de revendications sociales ou de renforcer le débat sur bon nombre de questions sociétales. La formulation des demandes de différentes catégories sociales contribuera à hausser la qualité du débat électoral.

En 2005, les citoyens ont voté sans connaître les programmes des partis politiques en compétition. Tout comme en 1993, l'enjeu a porté beaucoup plus sur l'histoire du pays et la sanction des dirigeants des précédents régimes. Avec une bonne organisation de la société civile et en collaboration avec les media, le débat des élections de 2010 devra porter sur les véritables questions politiques, économiques et sociales du moment. Il ne sera plus question d'une compétition autour des valeurs et de bonnes intentions, mais plutôt sur des engagements concrets et précis (exemple: qu'on ne parle pas simplement d'une volonté pour l'indépendance de la magistrature, mais plutôt des mécanismes à mettre en œuvre pour cette indépendance).

Formulation des demandes

A. Formulation des agenda

Pour arriver à l'objectif de l'obtention des engagements concrets et précis, la société civile dans sa diversité devrait organiser des séances de concertation à l'interne pour formuler des agenda catégoriels comportant prioritairement un nombre limité de thèmes clairs de plaidoyer ou de revendications pouvant être atteints dans la législature 2010–2015. Ainsi on pourrait avoir l'agenda des femmes, l'agenda des jeunes, l'agenda (ou les agenda) des travailleurs, l'agenda des militants de droits de l'homme, l'agenda des organisations de protection de l'environnement, etc. L'idéal étant d'arriver jusqu'à constituer des agenda des populations rurales (exemple: l'agenda des agriculteurs).

Formulation des demandes

Chaque agenda serait envoyé à tous les candidats aux présidentielles notamment qui y répondraient par écrit. Par le biais des media, les engagements de chaque candidat et sur chaque agenda seraient portés à la connaissance de l'opinion publique et même comparés à travers un cloisonnement d'analyses indépendantes.

Cela aura l'avantage de:

- Limiter la tendance aux promesses fantaisistes qui finalement « n'engagent que ceux qui y ont cru »,
- De faciliter l'évaluation ultérieure des candidats élus,
- De renforcer la participation et la vigilance des citoyens.

Formulation des demandes

B. Organiser le débat électoral

Dans le but d'aider à faire connaître les programmes des candidats, particulièrement aux présidentielles, à clarifier leurs positions sur des questions fondamentales, il s'avère très nécessaire d'organiser, en collaboration avec les media, de sérieux débats électoraux. Pourquoi pas organiser un débat présidentiel par exemple?

Mais pour y arriver, il faudra initier une bonne formation d'un bon nombre de journalistes sur la maîtrise des questions électorales et sur ce genre de débats.

Dans le cadre des législatives, il arrive que des citoyens votent pour des candidats qu'ils ne connaissent même pas à cause du scrutin de liste bloquée. Là aussi il faudra s'impliquer davantage pour que le citoyen donne sa voix en étant suffisamment informé.

Observer les élections de 2010

II.3. Société civile et les élections de 2010: les défis

1. Trouver des moyens financiers et humains suffisants pour couvrir tous les bureaux de vote:
 - En 2005, la COSOME (plus visible sur terrain) n'a pu couvrir que 30% des bureaux de vote. Cette fois-ci l'enjeu sera de pouvoir déployer environ 26.000 observateurs, soit 4 par bureau de vote (2 pour l'observation du matin à 16h, 2 pour le reste du travail),
 - Rigueur dans le choix des observateurs (un niveau suffisant) et assurer au moment opportun leur formation.
2. Risque de dispersion des énergies

En 2005, plusieurs synergies se sont constituées pour observer les élections (CNCA, CNEB, CIVIC, APRODH, etc) et une certaine tendance à la rivalité ou compétition entre synergies et organisations s'est développée.

Aujourd'hui encore, plusieurs organisations s'appêtent à participer, de façon autonome, à des campagnes d'éducation civique et électorale et/ou à l'observation des élections de 2010. Au lieu de se disperser, les organisations de la société civile devraient plutôt constituer une forte synergie, notamment au tour de la COSOME qui a déjà fait ses preuves. Resterait simplement à mettre en place des mécanismes de visibilité des différents partenaires participant à la coalition.

Observer les élections de 2010

Quelle que soit la formule trouvée, pour la crédibilité et l'efficacité de son travail dans le processus électoral, il serait mieux que la société civile harmonise ses outils pour qu'il y ait:

- Un même module d'éducation civique et électorale,
- Une même formation et des mêmes critères de choix des observateurs,
- Une même fiche d'observation,
- Un même canevas de rapport

L'idéal serait que la société civile produise un rapport commun sur le processus afin d'éviter des contradictions.

L'autre défi non moins important sera probablement celui de la sécurité des élections et des observateurs.

**JE VOUS REMERCIE DE
VOTRE AIMABLE
ATTENTION**